

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: INKU-US-1000-PR

Autres moyens d'identification:

UFI: 1DE2-H0JG-Y00H-MUWF

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit pour le traitement préalable

Usages déconseillés: Applications industrielles uniquement

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Roland DG EMEA NV  
Bell-Telephonelaan 2G  
B-2440 Geel  
Belgien  
Telefon-Nr.+32 14575911  
EMAIL: deu-demand-planning@rolanddg.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+49 228 19240 (Giftnotruf Bonn, DE), +31 30 274 88 88 (Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum, Utrecht, NL),  
+43 406 43 43, (Vergiftungsinformationszentrale / Poisons Information Centre AU),  
+32 70 245 245 (Centre Antipoisons Belge - Belgisch Antigifcentrum, BE), +41 44 251 51 51 (Tox info Suisse, CH),  
+352 3002 5500 (Centre Antipoisons Luxembourg, LU),  
+33 1 40 05 48 48 (centre antipoison et de toxicovigilance, Paris, FR)

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.**

#### Dangers pour la Santé

Lésions oculaires graves	Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisateur de la peau	Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2	H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

#### Dangers pour l'environnement

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	-------------	--

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Contient: acrylate de 2-phénoxyéthyle  
2-Hydroxy-3-phénoxypropyl acrylate

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine  
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate  
2-phénoxyethanol

**Mention d'Avertissement:**

Danger

**Déclaration(s) de risque:**

H318: Provoque de graves lésions des yeux.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de Prudence  
Prévention:**

P201: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:**

P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

## 2.3 Autres dangers

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
acrylate de 2-phénoxyéthyle	50 - <100%	48145-04-6	256-360-6	01-2119980532-35-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	10 - <25%	16969-10-1	241-045-8	01-2120735823-52-XXXX;	Aucune information disponible.	
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	5 - <10%	75980-60-8	278-355-8	01-2119972295-29-XXXX;	Aucune information disponible.	
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	5 - <10%	56641-05-5	500-133-9	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
2-phenoxyethanol	3 - <5%	122-99-6	204-589-7	01-2119488943-21-XXXX;	Aucune information disponible.	
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	0,1 - <1%	28961-43-5	500-066-5	01-2119489900-30-XXXX;	Aucune information disponible.	
Acrylic acid	0,1 - <1%	79-10-7	201-177-9	01-2119452449-31-XXXX;	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1	#
2-Propenoic acid, 2-(phosphonooxy)ethyl ester	0,1 - <1%	32120-16-4	250-927-1	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	0,1 - <1%	40074-34-8	254-783-0	Aucune information disponible.	Aucune information disponible.	
Triphenyl phosphite	0 - <0,1%	101-02-0	202-908-4	01-2119511213-58-XXXX;	Aucune information disponible.	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

# Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

## Cette substance est répertoriée comme SVHC.

## Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Classification: Skin Sens.: 1A: H317; Repr.: 2: H361d; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Classification: Skin Sens.: 1B: H317; Eye Dam.: 1: H318; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Classification: Repr.: 2: H361f; Skin Sens.: 1B: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Classification: Skin Sens.: 1: H317; Aquatic Chronic: 2: H411;	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Classification: Acute Tox.: 4: H302; STOT SE: 3: H335; Eye Dam.: 1: H318;  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.840 mg/kg	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1B: H317;	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Acute Tox.: 4: H332; Acute Tox.: 4: H312; Acute Tox.: 4: H302; Skin Corr.: 1A: H314; Eye Dam.: 1: H318; STOT SE: 3: H335; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 2: H411;  Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 1 %;  Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1.500 mg/kg	Note D
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1B: H317;	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Classification: Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1B: H317;	Aucune information

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

		disponibl e.
Triphenyl phosphite	<p>Classification: Eye Irrit.: 2: H319; Skin Irrit.: 2: H315; Skin Sens.: 1A: H317; Acute Tox.: 4: H302; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;</p> <p>Limite de concentration spécifique : Irritation cutanée Catégorie 2, &gt;= 5 %; Irritation oculaire Catégorie 2, &gt;= 5 %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: 1,59 g/kg</p>	Aucune informati on disponibl e.

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4 — Premiers secours

### 4.1 Description des premiers soins requis

<b>Informations générales:</b>	Consulter un médecin en cas de symptômes.
<b>Inhalation:</b>	Transporter à l'air frais.
<b>Contact avec la Peau:</b>	Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire:</b>	Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
<b>Ingestion:</b>	Rincer soigneusement la bouche.
<b>Protection individuelle des secouristes:</b>	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes:</b>	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.
<b>Dangers:</b>	Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

### 4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

<b>Traitement:</b>	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

<b>Dangers d'Incendie Généraux:</b>	Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.
-------------------------------------	--

### 5.1 Moyens d'extinction

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

<b>Moyens d'extinction appropriés:</b>	En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.
<b>Moyens d'extinction inappropriés:</b>	Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.
<b>5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:</b>	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b>	Aucune information disponible.
<b>Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>6.1.1 Pour les non-secouristes:</b>	Porter un équipement de protection individuelle.
<b>6.1.2 Pour les secouristes:</b>	Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Contacter les autorités locales en cas de déversement dans les égouts/le milieu aquatique. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques:</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Mesures techniques (par exemple ventilation)</b>	L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10
---	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**localisée et générale):** renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Conseil de manipulation en toute sécurité:** Éviter tout contact oculaire. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Mesures à prendre pour éviter le contact:** Contact avec des matières incompatibles.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

**Conditions d'un stockage sûr:** Garder sous clef. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Conserver à l'écart des matières incompatibles.

**Matériaux d'emballage sûrs:** Matériaux appropriés: Conserver dans le récipient d'origine.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Applications industrielles uniquement

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
Acrylic acid	TWA	10 ppm	29 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (02 2017)
Acrylic acid	STEL	20 ppm	59 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (02 2017)
Acrylic acid	STEL 15 minutes	20 ppm	59 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version modifiée (2014)
Acrylic acid	TWA 8 heures	10 ppm	29 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP, dans leur version modifiée (2014)
Acrylic acid	VLE 1 minute	20 ppm	59 mg/m3	France. VLEP. Limites indicatives d'exposition professionnelle fixées par arrêté du 30 juin 2004, modifié (03 2016)
Acrylic acid	VME	10 ppm	29 mg/m3	France. VLEP. Limites indicatives d'exposition professionnelle fixées par arrêté du 30 juin 2004, modifié (03 2016)
Acrylic acid	VME	10 ppm	29 mg/m3	France. VLEP. Limites indicatives d'exposition professionnelle fixées par arrêté du 30 juin 2004, modifié (03 2016)
Acrylic acid	VLE	20 ppm	59 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	1 minute		professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (03 2020)
Acrylic acid	VME	10 ppm 29 mg/m3	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée (03 2020)

Veillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

## Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

## Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 77 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
2-Hydroxy-3-phénoxypropyl acrylate	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 1,65 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 4,67 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,29 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,17 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 1,67 mg/kg	Toxicité à doses répétées
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,233 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 0,822 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,145 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,0833 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,0833 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,0833 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 97 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 12 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 3,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
2-phénoxyethanol	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 5,7 mg/m3	
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 10,42 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à court terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 9,23 mg/kg	Toxicité à doses répétées

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque faible (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 5,7 mg/m3	
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 20,83 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 2,41 mg/m3	Toxicité à doses répétées
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,8 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 1,4 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 16,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 4,9 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,5 mg/kg	Toxicité à doses répétées
Acrylic acid	Travailleurs	Cutané	Locale, court terme; 1 mg/cm2	Irritation cutanée
	Population en général	Cutané	Locale, long terme; 1 mg/cm2	Irritation cutanée
	Population en général	Cutané	Locale, court terme; 1 mg/cm2	Irritation cutanée
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 30 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	inhalation	Locale, long terme; 3,6 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	inhalation	Locale, long terme; 30 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Travailleurs	Cutané	Locale, long terme; 1 mg/cm2	Irritation cutanée
	Population en général	inhalation	Systémique, à court terme; 3,6 mg/m3	
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à court terme; 30 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	inhalation	Locale, court terme; 3,6 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 3,6 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Travailleurs	inhalation	Locale, court terme; 30 mg/m3	irritation des voies respiratoires
Triphenyl phosphite	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 0,53 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Cutané	Locale, court terme; 11,7 µg/cm2	Sensibilisation de la peau
	Travailleurs	Cutané	Locale, long terme; 11,7 µg/cm2	Sensibilisation de la peau
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,15 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population en général	inhalation	Systémique, à long terme; 0,53 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Locale, court terme; 11,7 µg/cm2	Sensibilisation de la peau
	Population en général	Cutané	Locale, long terme; 11,7 µg/cm2	Sensibilisation de la peau
	Travailleurs	inhalation	Systémique, à long terme; 1,06 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,3 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral	Systémique, à long terme; 0,075 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,15 mg/kg	Toxicité à doses répétées

## Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques	
acrylate de 2-phénoxyéthyle	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l		
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l		
	sédiment d'eau douce	0,02 mg/kg		
	Sédiments marins	0,002 mg/kg		
2-Hydroxy-3-phénoxypropyl acrylate	Aquatique (eau douce)	2 µg/l		
	terre	0,004 mg/kg		
	Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l		
	Sédiments marins	0,003 mg/kg		
	sédiment d'eau douce	0,035 mg/kg		
	Aquatique (eau douce)	0,004 mg/l		
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l		
	Sédiments marins	0,0115 mg/kg		
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	L'eau douce	0,00353 mg/l		
	Aquatique (eau de mer)	0,14 µg/l		
	des eaux marines	0,00353 mg/l		
	Aquatique (eau douce)	1,4 µg/l		
	Communiqué intermittent	0,0353 mg/l		
	terre	0,0222 mg/kg		
	l'eau aux sédiments frais	0,29 mg/kg		
	sédiment d'eau douce	0,115 mg/kg		
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Des sols	0,0557 mg/kg		
	Aquatique (eau douce)	2 µg/l		
	terre	0,009 mg/kg		
	Aquatique (eau de mer)	0,2 µg/l		
	sédiment d'eau douce	0,053 mg/kg		
	Station d'épuration des eaux usées	1,77 mg/l		
	Sédiments marins	0,005 mg/kg		
	2-phénoxyethanol	terre	1,31 mg/kg	
	Sédiments marins	0,724 mg/kg		
	sédiment d'eau douce	7,237 mg/kg		
	Aquatique (eau douce)	0,943 mg/l		
	Station d'épuration des eaux usées	36 mg/l		
	Aquatique (eau de mer)	0,094 mg/l		
	Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aquatique (eau douce)	0,002 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l		
	Prédateur	5,6 mg/kg	Oral	
	terre	0,006 mg/kg		
	Station d'épuration des eaux usées	10 mg/l		
	Sédiments marins	0,001 mg/kg		
	sédiment d'eau douce	0,008 mg/kg		
Acrylic acid	terre	1 mg/kg		
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l		
	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l		
	Sédiments marins	0,002 mg/kg		
	sédiment d'eau douce	0,024 mg/kg		
	Prédateur	0,03 g/kg	Oral	
	Station d'épuration des eaux usées	0,9 mg/l		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**Contrôles Techniques Appropriés:**

L'accès facile à l'eau abondante et à un dispositif de rinçage oculaire devra être garanti. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

**Méthodes de surveillance:**

BS EN 14042:2003: Workplace atmospheres. Guide for the application and use of procedures for the assessment of exposure to chemical and biological agents.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Informations générales:**

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

**Protection des Mains:**

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures ;, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

**Protection de la peau et du corps:**

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

**Protection respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

**Mesures d'hygiène:**

Éviter tout contact oculaire. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

**Contrôles environnementaux:**

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	Aucune information disponible.
Point d'ébullition:	Aucune information disponible.
Inflammabilité:	Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	Aucune information disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune information disponible.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

### Viscosité

Viscosité, dynamique:	9 - 11 mPa.s (113 °F/45 °C)
Viscosité, cinématique:	8,0 - 9,8 mm <sup>2</sup> /s (113 °F/45 °C)
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.

### Solubilités

Solubilité dans l'eau:	Aucune information disponible.
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Aucune information disponible.

Stabilité de la dispersion: Aucune information disponible.

Pression de vapeur: Aucune information disponible.

Densité relative: 1,1240

Densité: Aucune information disponible.

Densité apparente: Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative: Aucune information disponible.

### Caractéristiques de la particule

Granulométrie:	Aucune information disponible.
Répartition de la taille des particules:	Aucune information disponible.
Empoussiérage:	Aucune information disponible.
Surface spécifique:	Aucune information disponible.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Aucune information disponible.
Evaluation:	Aucune information disponible.
Forme:	Aucune information disponible.
Crystallinité:	Aucune information disponible.
Traitement de surface:	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## 9.2 Autres informations

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 34,76 g/l ~3,48 % (calculé)

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité:** Ce produit est stable dans des conditions normales.
- 10.2 Stabilité chimique:** Aucune information disponible.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:** Non connu.
- 10.4 Conditions à éviter:** Éviter tout chauffage ou contamination.
- 10.5 Matières incompatibles:** Aucuns connus.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

### RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

- Inhalation:** L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
- Contact avec la Peau:** Peut provoquer une allergie cutanée.
- Contact oculaire:** Provoque de graves lésions des yeux.
- Ingestion:** Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

## 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

#### Ingestion

- Produit:** ETAmél: 57.125,12 mg/kg
- Composants:**
- acrylate de 2-phénoxyéthyle DL 50 (Rat): 5.000 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
- 2-Hydroxy-3-phénoxypropyl acrylate Aucune information disponible.
- oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
- 2-phénoxyéthyl prop-2-énoate Aucune information disponible.
- 2-phénoxyethanol DL 50 (Rat): 1.840 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
- Triacrylate de triméthylolpropane DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
- éthoxylé
- Acrylic acid DL 50 (Rat): 1.500 mg/kg Résultat expérimental, étude sur le poids de la

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

preuve

2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	DL 50 (Rat): 1,59 g/kg Résultat expérimental, étude clé

## Contact avec la peau

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DL 50: > 2.214 mg/kg
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	DL 50 (Lapin): > 13.200 mg/kg Résultat expérimental, étude clé
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	DL 50 (Lapin): > 2 - < 5 g/kg Résultat expérimental, étude clé

## Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Rat, 6 h): > 1.000 mg/m <sup>3</sup> Résultat expérimental, étude clé, Aérosol
Triacrylate de	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

triméthylolpropane éthoxylé	
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2- (phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	CL 50 (Rat, 1 h): > 6,7 mg/l Aérosol, Résultat expérimental, étude clé

## Toxicité à dose répétée

<b>Produit:</b>	Aucune information disponible.
<b>Composants:</b>	
acrylate de 2- phénoxyéthyle	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 43 - 53 d): 300 mg/kg
2-Hydroxy-3- phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosphi ne	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 64 - 91 d): 100 mg/kg
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 28 - 52 d): 250 mg/kg
Acrylic acid	LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 90 d): 150 mg/kg
2-Propenoic acid, 2- (phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	LOAEL (Dose la plus faible avec effet toxique observé) (Rat, Oral, 16 Weeks): 40 mg/kg NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral, 16 Weeks): 15 mg/kg

## Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

acrylate de 2- phénoxyéthyle	non irritant Résultat expérimental, étude d'appui
2-Hydroxy-3- phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6- triméthylbenzoyl)phosp hine	in vivo non irritant Résultat expérimental, étude clé
2-phénoxyéthyl prop-2- énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	in vivo non irritant Résultat expérimental, étude clé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	in vivo non irritant Résultat expérimental, étude clé
Acrylic acid	in vivo Fortement corrosif Résultat expérimental, étude clé
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	in vivo Légèrement irritant Résultat expérimental, étude clé

## Blessure ou Irritation

### Grave des Yeux:

**Produit:** Provoque de graves lésions des yeux.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	in vivo Effet irritant.
Acrylic acid	in vivo Corrosif EU
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	in vivo Effet irritant. EU

## Sensibilisation

### Respiratoire ou Cutanée:

**Produit:** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant
Acrylic acid	Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## Mutagénicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### In vitro

#### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

### In vivo

#### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Cancérogénicité

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## Toxicité pour la reproduction

### Produit:

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## Risque d'Aspiration

### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## 11.2 Informations sur les dangers pour la santé

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

#### Composants:

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phénoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

**Informations générales:** Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aiguë

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Poisson

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 344 mg/l (Intermédiaire) Résultat expérimental, étude clé CL 50 (Oncorhynchus nerka, 8 h): 333 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui CL 50 (Danio rerio, 96 h): 1,95 mg/l (Static) Résultat expérimental, étude clé
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	CL 50 (Danio rerio, 96 h): 1,95 mg/l (Static) Résultat expérimental, étude clé
Acrylic acid	CL 50 (Carpe (Leuciscus idus melanotus), 48 h): 315 mg/l Mortalité CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 27 mg/l (Intermédiaire) Résultat expérimental, étude clé CL 50 (Cyprinodon variegatus, 96 h): 236 mg/l (Intermédiaire) Résultat expérimental, étude clé CL 50 (Danio rerio, 96 h): 222 mg/l (semi-statique) Résultat expérimental, étude d'appui
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

## Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 1,21 mg/l (Static) Résultat expérimental, étude clé
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 3,53 mg/l (Static) Résultat expérimental, étude clé
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	CL 50 (Daphnia magna, 48 h): 488 mg/l (Static) Résultat expérimental, étude d'appui CE50 (Daphnia magna, 48 h): 70,7 mg/l (Static) Résultat expérimental, étude clé
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 70,7 mg/l (Static) Résultat expérimental, étude clé
Acrylic acid	CL 50 (Mysis, 96 h): 97 mg/l (Intermédiaire) Résultat expérimental, étude clé CE50 (Daphnia magna, 48 h): 95 mg/l (Intermédiaire) Résultat expérimental, étude clé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

	étude clé CE50 (Daphnia magna, 48 h): 47 mg/l (Static) Résultat expérimental, étude d'appui
2-Propenoic acid, 2-(phosphonooxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonooxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## Toxicité pour les microorganismes

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	CE50 (déchets de boues, 17 h): > 880 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	EC10 (3 h): 292 mg/l ("Directive OCDE n°209; 88/302/CEE C.11")
Acrylic acid	CE50 (déchets de boues): 10 mg/l (QSAR)
2-Propenoic acid, 2-(phosphonooxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

hydrogen phosphate  
Triphenyl phosphite      Aucune information disponible.

## Toxicité chronique

### Remarques:

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Poisson

**Produit:**      Aucune information disponible.

#### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	DSENO (Pimephales promelas, 34 d): 23 mg/l (Intermédiaire) Résultat expérimental, étude clé
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

### Invertébrés Aquatiques

**Produit:**      Aucune information disponible.

#### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

Triphenyl phosphite      Aucune information disponible.

## Toxicité pour les plantes aquatiques

**Produit:**      Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle      Aucune information disponible.  
 2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate      Aucune information disponible.  
 oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine      Aucune information disponible.  
 2-phénoxyéthyl prop-2-énoate      Aucune information disponible.  
 2-phenoxyethanol      Aucune information disponible.  
 Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé      Aucune information disponible.  
 Acrylic acid      Aucune information disponible.  
 2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester      Aucune information disponible.  
 Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate      Aucune information disponible.  
 Triphenyl phosphite      Aucune information disponible.

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Biodégradation

**Produit:**      Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle      (28 d): 22,3 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé  
 2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate      Aucune information disponible.  
 oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine      (28 d): > 0 - 10 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé  
 2-phénoxyéthyl prop-2-énoate      Aucune information disponible.  
 2-phenoxyethanol      90 % Résultat expérimental, étude clé Détecté dans l'eau.  
 Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé      (28 d): 58 - 61 % Résultat expérimental, étude clé Détecté dans l'eau.  
 Acrylic acid      100 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé  
 2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester      Aucune information disponible.  
 Bis[2-(acryloyloxy)ethyl] hydrogen phosphate      Aucune information disponible.  
 Triphenyl phosphite      Aucune information disponible.

### Rapport DBO/DCO

**Produit**      Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 53 - 72 Aquatic sediment Résultat expérimental, étude clé
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Estimé par calcul, Non spécifié Aquatic sediment Estimé par calcul, Étude principale Aquatic sediment
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:** Aucune information disponible.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Composants

acrylate de 2-phénoxyéthyle	Aucune information disponible.
2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phenoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Composants:**  
acrylate de 2-phénoxyéthyle      Aucune information disponible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

2-Hydroxy-3-phenoxypropyl acrylate	Aucune information disponible.
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	Aucune information disponible.
2-phénoxyéthyl prop-2-énoate	Aucune information disponible.
2-phénoxyethanol	Aucune information disponible.
Triacrylate de triméthylolpropane éthoxylé	Aucune information disponible.
Acrylic acid	Aucune information disponible.
2-Propenoic acid, 2-(phosphonoxy)ethyl ester	Aucune information disponible.
Bis[2-(acryloyloxy)ethyl]hydrogen phosphate	Aucune information disponible.
Triphenyl phosphite	Aucune information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Informations générales:** Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

**Méthodes d'élimination:** Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

**Emballages Contaminés:** Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

### ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° de danger (ADR):	90
Code de restriction en tunnel:	(-)
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité limitée	5,00L
Quantité exemptée	E1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)
<b>RID</b>	
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	–
<b>ADN</b>	
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
14.4 Groupe d'emballage:	III
14.5 Dangers pour l'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	SPECIAL PROVISION 375 (<= 5kg/<= 5L)
<b>IMDG</b>	
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
Classe:	9
Étiquettes:	9
N° d'urgence:	F-A, S-F
14.4 Groupe d'emballage:	III
<03EHS_L_TEXT(ZAGFA-ARI-S-100017321)[D:Limited quantity]>	5,00L
Quantité exemptée	E1
14.5 Dangers pour l'environnement:	Dangereux pour l'environnement
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	CODE 2.10.2.7 if packaging <= 5L or <= 5kg
<b>IATA</b>	
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3082
14.2 Nom de transport complet:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.(Acrylate)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport:	
Classe:	9
Étiquettes:	9MI
14.4 Groupe d'emballage:	III
Quantité exemptée	E1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

- 14.5 Dangers pour l'environnement: Oui
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: SPECIAL PROVISION A197 if packaging <= 5L or <= 5kg
- Autres informations
- Aéronefs de transport de passagers et de marchandises: Autorisé.
- Uniquement par avion cargo: Autorisé.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

##### Règlements UE

**UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:**

Désignation chimique	N° CAS
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8
2-phenoxyethanol	122-99-6
Acrylic acid	79-10-7
Triphenyl phosphite	101-02-0
Mequinol	150-76-5
Decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2

**Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:**

Désignation chimique	N° CAS
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

**dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	0 - <0,1%

**UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications:**

Classification	Exigence relative au seuil bas	Exigence relative au seuil haut
E2. Dangereux pour le milieu aquatique	200 t	500 t

**RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:** Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

**Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:**

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	75980-60-8	1,0 - 10%
2-phenoxyethanol	122-99-6	1,0 - 10%
Acrylic acid	79-10-7	0,1 - 1,0%
Triphenyl phosphite	101-02-0	0 - <0,1%
Mequinol	150-76-5	0 - <0,1%
Octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	0 - <0,1%

## Réglementations nationales

**INRS, Maladies professionnelles, Tableau des maladies professionnelles classé:** A

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

## RUBRIQUE 16 — Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

## Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level
EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

## Notes:

Acrylic acid	Note D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de
--------------	--------	---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

la mention "non stabilisé(e)".

**Principales références de la littérature et sources de données:**

Fiche de données de sécurité du fournisseur.  
ECHA

**Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.	Méthode de classification
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	Méthode de calcul
Sensibilisateur de la peau, Catégorie 1	Méthode de calcul
Toxique pour la reproduction, Catégorie 2	Méthode de calcul
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 2	Méthode de calcul

## Texte des mentions dans les sections 2 et 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Informations de formation:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

### Avis de non-responsabilité:

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.